

Veille presse - 23 août -3 septembre 2010

Cette veille de rentrée, dans la presse locale, entre autres,

- **Fusion à Montpellier** - Les trois présidents donnent leur point de vue sur la question. (AEF du 19 au 21 juillet 2010).
- **Histoire - Montpellier, capitale du pétainisme ?** Le 29 août, la Ville fêtait la libération de Montpellier du 22 août 44. La Gazette de Montpellier publie un dossier (26 août-1^{er} septembre). **Gérard Cholvy, historien à l'UPV, y est interviewé.**
- **Rentrée étudiante.**

Les étudiants étrangers, comme chaque année, sont confrontés à des problèmes administratifs (L'Hérault du Jour du 23).

Logement étudiant - Le CRIJ , propose depuis plus d'un an un site dédié au logement pour les jeunes,. Un bon plan...(L'Hérault du Jour du 28).

- **Danièle Hérin**, présidente de l'UM2, **rétablit la vérité sur le classement de Shanghai**. (La Gazette du 26 août-1^{er} septembre).
- **Recherche** - Dans le cadre d'**Agro2010**, 550 chercheurs en agronomie de 52 pays avaient rendez-vous du 29 août au 3 septembre. L'objectif ? **Inventer de nouvelles façons de produire...**(L'Hérault du Jour du 24).
- **Rentrée éducation** -
Les profs débutants débarquent sans formation ... (L'Hérault du Jour du 21).
- **Fonction publique** : pour la première fois depuis 30 ans, les effectifs n'ont pas augmenté en 2008.
Comme prévu.

I.M.

Fusion à Montpellier : Montpellier-I souhaite une université unique de type loi LRU

- **Contact :** Université Montpellier-I, Pascaline Rocher, Chargée de communication, 04 67 41 74 26, pascaline.rocher@univ-montp1.fr, www.univ-montp1.fr



Philippe Augé, président de l'université Montpellier-I D.R.

« Je souhaite que la nouvelle université unique de Montpellier prenne la structure juridique d'une université autonome de type loi LRU », déclare à AEF Philippe Augé, président de l'université Montpellier-I (droit, économie, gestion, santé), fin juin 2010. « Ce modèle d'université a fait ses preuves à Montpellier-I et nous donne un certain nombre de garanties notamment sur les principes de fonctionnement et de représentation au sein des instances de direction. » Outre les avantages acquis par les universités autonomes, Philippe Augé estime que « le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la communauté universitaire ne comprendraient pas que nous n'options pas pour le modèle universitaire le plus récent ». De son côté, l'université Montpellier-II (Sciences et techniques) oriente sa réflexion vers une université unique de type grand établissement qualifié d' « université de recherche intensive » bâtie autour de six grands pôles de recherche et de formation (AEF n°[134578](#)).

« Je suis favorable à une structuration interne de la nouvelle université autour des composantes pédagogiques que sont les UFR et les instituts, structures reconnues par le code de l'éducation », déclare Philippe Augé qui précise cependant qu'il faudra « rationaliser leur nombre ». Ces composantes pourraient, le cas échéant, être regroupées selon les quatre grands secteurs de formation prévus par le code de l'éducation. Philippe Augé n'est « pas favorable » aux pôles de formation et de recherche proposés par Montpellier-II (AEF n°[134578](#)). Pour lui, la question de la formation relève des composantes pédagogiques (UFR et instituts). « Pourquoi ne pas créer des pôles, des centres ou des grands départements pour afficher la structuration de la recherche et, le cas échéant, décider de l'attribution des moyens dévolus à la recherche à l'intérieur de ces différents pôles », propose Philippe Augé. Le président de Montpellier-I estime que la recherche doit être gérée au niveau central, compte tenu des enjeux financiers, alors que les formations doivent être suivies « au plus proche du terrain » et donc des

Veille presse - 23 août -3 septembre 2010

Cette veille de rentrée, dans la presse locale, entre autres,

- **Fusion à Montpellier** - Les trois présidents donnent leur point de vue sur la question. (AEF du 19 au 21 juillet 2010).
- **Histoire - Montpellier, capitale du pétainisme ?** Le 29 août, la Ville fêtait la libération de Montpellier du 22 août 44. La Gazette de Montpellier publie un dossier (26 août-1^{er} septembre). **Gérard Cholvy, historien à l'UPV, y est interviewé.**
- **Rentrée étudiante.**

Les étudiants étrangers, comme chaque année, sont confrontés à des problèmes administratifs (L'Hérault du Jour du 23).

Logement étudiant - Le CRIJ , propose depuis plus d'un an un site dédié au logement pour les jeunes,. Un bon plan...(L'Hérault du Jour du 28).

- **Danièle Hérin**, présidente de l'UM2, **rétablit la vérité sur le classement de Shanghai**. (La Gazette du 26 août-1^{er} septembre).
- **Recherche** - Dans le cadre d'**Agro2010**, 550 chercheurs en agronomie de 52 pays avaient rendez-vous du 29 août au 3 septembre. L'objectif ? **Inventer de nouvelles façons de produire...**(L'Hérault du Jour du 24).
- **Rentrée éducation** -
Les profs débutants débarquent sans formation ... (L'Hérault du Jour du 21).
- **Fonction publique** : pour la première fois depuis 30 ans, les effectifs n'ont pas augmenté en 2008.
Comme prévu.

I.M.

composantes.

Pour autant, le président de l'université Montpellier-I se déclare favorable à la mise en place d'instances de concertation, de réflexion et de dialogue en plus des conseils prévus par la loi. « Il faut être innovant », déclare-t-il. « Pourquoi ne pas réfléchir, en marge du conseil d'administration, à la création d'une instance qui proposerait la répartition de dotations sur projets », propose-t-il à titre d'exemple. Dans la même logique, il considère « illusoire » de tout vouloir gérer au niveau central dans une université de plus de 50 000 étudiants et préconise la mise en place de « contrats » avec les composantes, afin que les directeurs disposent d'une marge d'autonomie dans leur fonctionnement.

DÉCONNECTER LE PROCESSUS DE FUSION DU GRAND EMPRUNT

Le président de Montpellier-I souhaite que le processus de fusion soit accompagné par un prestataire extérieur, à même de conduire, dans un premier temps une « vague de concertation pour lever les craintes que peut susciter ce processus », mais aussi pour que ce prestataire présente « le pour et le contre » des deux modèles (loi LRU et grand établissement) », explique-t-il. Pour lui, le premier travail du prestataire extérieur serait de faire un état des lieux : « voir ce qui existe, voir ce qui fonctionne le mieux dans chacun des établissements et suggérer les mises à niveaux aux autres ». Le prestataire pourrait également avoir pour rôle de proposer une méthodologie. « L'objet de cette prestation n'est pas de nous donner 'le' modèle et 'la' structure de la nouvelle université unique, mais de nous accompagner dans nos choix et de suggérer une méthodologie. »

Philippe Augé souhaite « déconnecter le processus de fusion des trois universités de la candidature de Montpellier au titre des initiatives d'excellence dans le cadre du grand emprunt ». « Nous nous sommes engagés pour la fusion, à trois universités, il y a plus de deux ans lorsque nous avions candidaté au titre de l'opération campus. Pour la réponse à l'appel d'offres initiatives d'excellence, il nous faudra prévoir une structure de gouvernance différente puisque, dans ce cadre, il y aura des partenaires non concernés par la fusion (en particulier Sup'Agro, des partenaires privés, les organismes de recherche ...). » « Vouloir lier les deux est dangereux et repousserait trop dans le temps notre logique de fusion », affirme Philippe Augé.

LE REFUS D'UN GRAND ÉTABLISSEMENT

Selon Philippe Augé, le passage aux RCE en janvier 2009 a permis à Montpellier-I de « dégager des marges pour mener une réelle politique d'établissement, ou du moins, des actions propres et ne plus être seulement 'les exécutants d'une politique ministérielle' ». Et de citer la mise en place de l'intéressement, du référentiel enseignants-chercheurs, la création d'un système de primes pour les agents contractuels et le système complémentaire à la NBI (nouvelle bonification indiciaire) pour les agents titulaires, les nouveaux moyens dévolus à la recherche (financement de colloques, abondement du bonus qualité recherche), le complément de bourses pour les étudiants désireux de partir poursuivre leurs études à l'étranger, le financement des emplois étudiants etc.

Pour Philippe Augé, le grand établissement n'est pas une « innovation » et surtout il n'existe pas de « modèle » de grand établissement de ce type. « Les grands établissements qui existent à ce jour sont surtout des structures mono-disciplinaires ou mono-formations avec un petit nombre d'étudiants. » Ce modèle ne correspond pas à la réalité de la future université unique puisqu'elle regroupera plus de 50 000 étudiants, estime-t-il.

Autre argument avancé par le président de Montpellier-I : le « caractère dérogatoire » du grand établissement peut « susciter des craintes et des oppositions, notamment chez les étudiants qui craignent la mise en place de règles dérogatoires sur les diplômes d'université, sur les droits d'inscription ou l'introduction de la sélection à l'entrée des cursus », estime Philippe Augé. « Il ne faudrait pas avancer sur un modèle d'organisation et après faire machine arrière compte tenu des nombreuses oppositions que cela pourrait susciter. »

- **Contact :** Université Montpellier-I, Pascaline Rocher, Chargée de communication, 04 67 41 74 26, pascaline.rocher@univ-montp1.fr, www.univ-montp1.fr
-

Fusion à Montpellier : Montpellier-II se prononce pour un grand établissement s'appuyant sur les six pôles d'excellence du site

- **Contact :** Université Montpellier-II, Marie-France Dewast, service de presse, 04 67 47 54 97, mfd@adequates.com, www.univ-montp2.fr
-



Danièle Hérin, présidente de l'université Montpellier-II © Montpellier-II

L'université Montpellier-II défend l'idée d'une université unique de type grand établissement, s'appuyant sur des pôles formation-recherche « positionnés entre les composantes et laboratoires et les instances centrales de l'établissement », indique sa présidente, Danièle Hérin, dans le cadre de la réflexion menée sur la fusion des trois universités montpelliéennes. « L'idée est d'avoir une université unique fortement liée aux organismes de recherche, aux grandes écoles et à quelques grands industriels », détaille Danièle Hérin. Les universités de Montpellier se sont engagées à fusionner au 1er janvier 2012, dans le cadre du PRES Université Montpellier Sud de France (AEF n°[115321](#)).

« La démarche proposée se fonde sur l'excellence, intégrant l'ensemble des forces du site », explique Éric Buffenoir, vice-président du conseil d'administration de Montpellier-II, confirmant le choix fait dans le cadre du plan campus et de la structuration du PRES Université Montpellier Sud de France « d'appuyer la gouvernance du site sur les pôles formation-recherche en émergence ». « Il s'agit de bâtir un modèle de gouvernance innovant avec pour ambition de faire advenir un 'campus d'excellence' à Montpellier », explique-t-il.

DEUX POSTULATS ET TROIS OBJECTIFS

Pour appuyer sa proposition de création d'un grand établissement, Montpellier-II part de deux postulats. Tout d'abord, « le projet de création d'un établissement universitaire unique sur Montpellier, l'élaboration d'un

nouveau cadre contractuel avec les organismes de recherche nationaux et le projet de campus d'excellence ne peuvent, ni ne doivent, être traités de façon disjointe ». Le second argument est que « l'établissement unique a vocation à fédérer l'ensemble des forces scientifiques du site impliquées dans l'appel d'offres 'initiative d'excellence' et doit donc être mis en responsabilité de la répartition des moyens qui sont obtenus à ce titre », détaille Éric Buffenoir.

Pour l'équipe de direction de Montpellier-II, la gouvernance de la future université unique doit donc répondre à trois objectifs. Le premier est de permettre l'implication des partenaires (grandes écoles, organismes de recherche, monde socio-économique) dans les différents niveaux de décisions. Le deuxième vise à « assurer la répartition des moyens en direction des foyers d'excellence reconnus au travers de l'appel d'offres du grand emprunt ». Enfin, cette gouvernance doit également « respecter les caractères et les prérogatives propres aux structures de formation et de recherche présentes sur le site tout en favorisant les projets transversaux entre les divers acteurs ».

UNE « UNIVERSITÉ DE RECHERCHE INTENSIVE »

Le campus d'excellence doit se structurer autour d'une « université de recherche intensive », et intégrer l'ensemble des composantes et des laboratoires mis en synergie au sein des projets de « Labex » lancés dans le cadre des appels d'offres du grand emprunt. Selon Éric Buffenoir, le PRES doit rester, quant à lui, une structure « intrinsèquement dédiée au pilotage du plan campus et à la collaboration régionale ». Sa présidente, Dominique Deville de Perière, joue aujourd'hui un rôle de coordination des trois universités pour préparer la fusion.

Le grand établissement serait gouverné par un conseil d'administration jouant un rôle stratégique qui rassemblerait des représentants des personnels de l'établissement, des représentants des organismes de recherche, des écoles, et des entreprises partenaires. Pour Danièle Hérin, sa mission serait « d'intégrer les objectifs de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, la politique nationale des grands organismes et les enjeux du développement économique régional » dans les grands arbitrages de l'établissement et dans les programmes incitatifs mis en place par une fondation partenariale en charge du capital de l'université (grand emprunt, etc.).

Ce conseil s'appuierait sur un « sénat académique » regroupant un « nombre important » de chercheurs, professeurs, maîtres de conférences, Iatoss et étudiants représentant l'ensemble des champs disciplinaires du site. Son rôle serait d'élaborer le « dialogue contractuel interne avec les composantes et laboratoires ». Les six grands pôles de formation et de recherche (PFR), déjà déterminés lors de l'opération campus et de la mise en place du PRES, sont : le pôle agro-environnement, le pôle biologie-santé, le pôle chimie Balard, le pôle MIPS (mathématiques, informatique, physiques, structures et systèmes), le pôle SHS (sciences de l'homme et de la société) et le pôle eau. Ils fédéreraient des « graduate schools » mariant formation, recherche et innovation. Les composantes et laboratoires resteraient en charge respectivement de la mise en œuvre de la politique pédagogique et de recherche de l'établissement, et disposerait pour cela des moyens récurrents « à l'activité ». Les PFR bénéficieraient des financements incitatifs « à la performance », précise Danièle Hérin.

POLITIQUE INCITATIVE À L'ÉGARD DES PÔLES

« Le périmètre des pôles de formation et de recherche est choisi de façon à rassembler une communauté disciplinaires susceptible d'atteindre la masse critique et le niveau de reconnaissance national et international indispensable au développement de l'attractivité », poursuit la présidente de Montpellier-II. Conçus comme des « agences de moyens internes », les PFR « doivent être les interlocuteurs principaux de la direction dans le cadre de l'élaboration de la politique d'allocation de moyens formation-recherche visant la performance, l'innovation, la transversalité et l'économie de moyens ».

Montpellier-II propose donc la mise en place d'un « schéma d'allocation 'à l'activité et à la performance' ». Ce schéma reposera sur « une séparation des instances en charge de la détermination des programmes (conseil stratégique), celles en charge de l'évaluation compétitive des projets (pôles et comités de pairs extérieurs), et celles en charge de la mise en œuvre des projets (composantes et laboratoires) », détaille Éric Buffenoir. Il repose sur « une politique disciplinaire visant au développement du lien formation-recherche-innovation et stimulant la mutualisation et les transversalités entre composantes et laboratoires concernés par une discipline donnée ». Cette politique devrait être « intimement liée » aux organismes et alliances concernés. Conjointement, une logique de contrats objectifs-moyens avec les composantes et laboratoires devra être mise en place.

AUTRES AVANTAGES DU GRAND ÉTABLISSEMENT

Pour expliquer la préférence marquée par Montpellier-II en faveur d'un grand établissement, Éric Buffenoir constate « l'impossibilité d'assurer la représentativité des divers champs disciplinaires au sein de conseils d'administration resserrés et monocolores », « le pouvoir sans partage du président », « la difficulté à associer les organismes nationaux de recherche dans les schémas de gouvernance d'établissement ». Éric Buffenoir estime qu'on ne peut pas non plus « se satisfaire des analyses récentes concernant l'évolution vers les PRES 2 qui pourraient transformer les universités en collèges universitaires » (AEF n°[128910](#), n°[128904](#), n°[128932](#) et n°[128920](#)).

- **Contact :** Université Montpellier-II, Marie-France Dewast, service de presse, 04 67 47 54 97, mfd@adequates.com, www.univ-montp2.fr
-

Dépêche n°**135478**

Toulouse, Mercredi 21 juillet 2010, 14:45:04

Fusion à Montpellier : Montpellier-III veut une université unique combinant CA de type LRU, pôles de recherche et sénat académique

- **Contact :** Université Paul-Valéry (Montpellier-III), Isabelle Miraval, relations presse, 04 67 14 20 12, isabelle.miraval@univ-montp3.fr, www.univ-montp3.fr



Anne Fraïsse, présidente de l'université Paul-Valéry (Montpellier-III) © Univ. Paul-Valéry
« Montpellier-III essaye de structurer sa vision de l'université unique en reprenant l'idée de grands pôles de recherche combinée avec un conseil d'administration de type loi LRU et les quatre secteurs de formations proposés par le ministère », explique à AEF Anne Fraïsse, présidente de l'université Montpellier-III Paul-Valéry, alors que les universités de Montpellier se sont engagées à fusionner au 1er janvier 2012, dans le cadre du PRES Université Montpellier Sud de France (AEF n°[115321](#)). « La difficulté est de savoir comment combiner entre eux ces différents étages entre les composantes et le conseil d'administration unique. » De son côté, l'université Montpellier-II (Sciences et techniques) oriente sa réflexion vers une université unique de type grand établissement qualifié d' « université de recherche intensive » bâtie autour de six grands pôles de recherche et de formation (AEF n°[134578](#)). L'université Montpellier-I (droit, économie, gestion, santé) préférerait opter pour une structure de type loi LRU (AEF n°[135100](#)).

« Les pôles de recherche et de formation sont très intéressants pour la recherche mais ils ont des statuts et des

périmètres très différents les uns des autres », relève Anne Fraïsse. « Ils permettent une plus grande transdisciplinarité mais cela ne peut pas se faire au détriment d'un certain cadrage universitaire car derrière il y a les formations et les métiers. C'est pour cela qu'il faut prendre en compte aussi les secteurs de formation plus directement disciplinaires que les pôles. »

UN CA, UN CS, UN CEVU ET UN SÉNAT ACADÉMIQUE

L'université Montpellier-III réfléchit à un schéma de gouvernance de type loi LRU avec un conseil d'administration, un conseil scientifique et un conseil des études et de la vie universitaire, et un sénat académique qui réunirait les quatre « conseils de gestion », correspondant aux quatre secteurs de formation (1). Le conseil scientifique et le Cevu pourraient être des émanations des conseils des pôles (AEF n°[134578](#)) et des conseils de vie de campus. La répartition des budgets récurrents et l'affectation des postes aux secteurs de formation et aux pôles de recherche seraient soumises à l'approbation du sénat académique.

« La LRU peut-elle être infléchie sur la question du conseil d'administration et notamment de sa composition ? », s'interroge la présidente de Montpellier-III, pour qui un CA de 30 personnes maximum constitue un « cadre rigide ». « Le grand établissement est une façon de contourner la loi LRU car il donne plus de liberté pour s'organiser mais il est soumis à l'acceptation du ministère et sort du cadre d'une université d'État, ce qui n'est pas acceptable pour Montpellier-III. Il faut trouver une organisation qui combine les avantages des deux systèmes. »

« Le passage aux RCE de Montpellier-III le 1er janvier 2012 et la fusion vers une université unique sont deux choses qui se construisent en parallèle », analyse Anne Fraïsse qui dit « tenir compte du futur établissement unique quand une décision est prise sur la structure de Montpellier-III ». Elle prend l'exemple de la mise en place de la direction des systèmes d'information : « il existait deux services auparavant, nous les avons remaniés pour créer une DSI et aller dans le sens d'une harmonisation des services des trois universités montpelliéraines ». « Pour l'instant, en interne, les trois établissements travaillent en parallèle tout en regardant ce que font les uns et les autres et s'efforcent de concilier des visions différentes de l'université unique. »

(1) Les quatre secteurs de formation sont : lettres-sciences humaines, droit-économie-gestion, santé, sciences-technologies.

- **Contact :** Université Paul-Valéry (Montpellier-III), Isabelle Miraval, relations presse, 04 67 14 20 12, isabelle.miraval@univ-montp3.fr, www.univ-montp3.fr
-

Ce dimanche 29, la Ville fête la libération de Montpellier du 22 août 1944. Mais il y a une autre date, moins glorieuse : le 13 février 1941, jour d'un étonnant sommet Franco-Pétain... ici même ! C'est un des signes du penchant pétainiste de la cité. Le point sur la période la plus trouble de notre histoire avec trois historiens de référence.

PHOTO IN "MONTPELLIER NAUFRÉ" DE MARIE-France LACAVE, EN PAYOT



Vive Pétain ! Place de la Préfecture, la foule montpelliéraise ovationne le Maréchal venu rencontrer le général Franco ce 13 février 1941. Il y a bien quelques sifflets hostiles. Mais globalement, à en croire *L'Éclair*, le très populaire quotidien royaliste, Montpellier fait au "sauveur de la Patrie" "un accueil inoubliable". Faut-il voir, dans cet événement historique, un appui tout particulier des Montpelliérains au gouvernement de Vichy, ce régime qui a accepté la défaite contre les Allemands, puis qui a prôné la collaboration avec les nazis ?

Républicains espagnols

Pour y répondre, nous avons sollicité trois historiens héraulais et consulté les livres de référence. Même avec le recul du temps, et de la science, le débat est encore vif, et les évaluations diverses. "Pétain a reçu un accueil comparable dans bien d'autres villes", considère Jean Sagnes, prof émérite à l'université de Perpignan (voir p. 21). Alors que le Montpelliéraise Jean-Claude Richard estime, au contraire, que le 13 février 1941 démontre que "Montpellier est une des capitales du pétainisme".

"C'est la seule fois que le dictateur espagnol Franco est sorti d'Espagne, argumente Richard,

► REPÈRES

22 juin 1940 : Armistice avec l'Allemagne qui occupe la moitié nord de la France.

13 février 1941 : Vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain, président du Conseil et chef du régime de Vichy.

Automne 1940 : Constitution à Montpellier du groupe Liberté, un des premiers mouvements de résistance.

14 juillet 1940 : Rencontre Pétain-Franco à Montpellier.

6 novembre 1940 : Débarquement des Anglo-Américains en Afrique du Nord.

12 novembre 1942 : Occupation de Montpellier par les Allemands qui sont entrés la veille en zone sud.

Janvier 1943 : Crédit de la Milice.

15 août 1944 : Débarquement en Provence.

21-22 août 1944 : Montpellier libérée.

directeur de recherche au CNRS et conseiller du Centre régional de la Résistance. Si Montpellier a été choisie, c'est parce les Renseignements généraux estimaient que c'était une ville sûre. Ils n'auraient jamais opté pour la ville minière d'Alès ou pour Béziers, cité des cheminots, deux communes où la CGT et les communistes étaient bien implantés."

Montpellier est d'autant plus "sûre" que les très nombreux républicains espagnols, réfugiés en 1939, ont été mis à l'écart dans des résidences forcées. Ils furent d'ailleurs au centre de la rencontre Pétain-Franco. Patron de la marine française, l'amiral Darlan, tout juste nommé

chef du gouvernement de Vichy le 10 février, est venu à Montpellier pour négocier leur triste sort avec Serrano Suner, le gendre du Caudillo. Rappelons que cet amiral Darlan fut aussi un des plus fameux promoteurs de la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie...

Autre garantie pour le bon déroulement du sommet : deux jours avant sa tenue, le 11 février, Paul Rimbaud, ancien premier président de la cour d'appel, a été nommé maire de Montpellier par "l'Etat français" de Pétain.

Son prédécesseur, le radical Jean Zuccarelli, avait préféré démissionner face à la dérive "réactionnaire" des institutions. Symboliquement, le nouveau conseil ne tardera pas à rebaptiser la place de la préf "place du Maréchal-Pétain" - une place qui s'appelle aujourd'hui "Martyrs-de-la-Résistance"...

Alors pourquoi un tel "amour" du Maréchal à Montpellier ? Pour Jean-Claude Richard, il y a au moins deux explications. La première : "le vieux fond royaliste" de la cité. Ici, le "parti blanc", ultraconservateur, monarchiste, et catholique, est bien enraciné, tant dans la

"C'EST LA SEULE FOIS QUE FRANCO EST SORTI D'ESPAGNE. SI MONTPELLIER A ÉTÉ CHOISIE, C'EST PARCE QUE LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ESTIMAIENT LA VILLE SÛRE."

haute noblesse que le petit peuple du Plan-de-l'Olivier. Au début du XX^e siècle, ce courant est incarné par monseigneur de Cabrières, le cardinal montpelliéraise, et l'Action française, mouvement nationaliste, anti-dreyfusard, régionaliste et antisémite, largement rallié par la suite au gouvernement de Vichy.

Dans les années 40, c'est le quotidien monarchiste *L'Éclair* qui véhicule ici cette pensée anti-républicaine et ultra-pétainiste - finalement suivi, un ton en dessous, par *Le Petit Méridional*.

Histoire : Montpellier, capitale du pétainisme ?

Nous sommes le 13 février 1941, devant la préfecture, à Montpellier. De gauche à droite, au premier plan, l'amiral Darlan, chef du gouvernement de Vichy, le général Franco, dictateur espagnol, et le maréchal Pétain, avec la canne.



Historien biterrois, Jean Sagnes vient de publier *Le Vote des 80* (éd. Talaïa), cette minorité de députés qui ont voté contre le régime de Vichy.

PHOTO GUILLAUME BONNEFOND

cercle catho-royaliste, l'attachement au vainqueur de Verdun concerne presque tout le monde. Y compris... les résistants de la première heure !

« Nous savons les difficultés extrêmes au milieu desquelles le maréchal Pétain s'efforce avec une admirable lucidité de maintenir l'indépendance française, écrit le 10 janvier 1941 le groupe montpelliérain Liberté, d'obédience démocrate-chrétienne. Mais lié par la convention d'armistice, (...) le Maréchal ne peut pas préparer directement la libération française. » Pour ce réseau de résistants, un des premiers de France, le Pétain du début est un patriote qui limite la casse et ne se confond pas avec la politique de collaboration pro-allemande prônée ensuite par Pierre Laval*.

“Vycho-résistants”

L'autre élément, qui oblige à nuancer les grilles de lecture trop manichéennes, c'est qu'il y eut, également, des “vycho-résistants”, comme dit Gérard Cholvy. Ainsi, le 11 novembre 1942, la veille de l'occupation de Montpellier, le général de Lattre de Tassigny, commandant ici la 16^e division, refuse d'attendre l'arrivée des Allemands, comme le lui ordonne le ministre des Armées de Vichy, et tente en vain de regrouper ses unités dans les Corbières !

Ce général, qui a mené l'unique - l'unique ! - tentative de résistance de l'armée française, saluait pourtant “la gloire” de Pétain, au lycée de garçons de Montpellier le 14 juillet 42, et était d'obédience royaliste. C'est aussi de Lattre, emprisonné, évadé, puis “débarqué” avec son armée en Provence, qui achève la libération de Montpellier le 2 septembre 1944. Un Montpelliérain qui lui ressemble, pour le meilleur et pour le pire.

OLIVIER RIOUX

* Chef du gouvernement de Vichy à partir d'avril 42, il engage la collaboration policière avec les Allemands.

“Pétainiste, comme la plupart des villes de France”

Prof d'histoire à l'université de Perpignan, Jean Sagnes nuance le pétainisme de Montpellier, qui s'est affaibli à partir de l'occupation allemande en novembre 1942.

Montpellier pétainiste ? Oui, sans aucun doute dès l'été 1940, comme la plupart des villes et des villages de France, et probablement en 1941 encore et peut-être en majorité en 1942. On sera plus prudent après cette date. Ce pétainisme est toutefois difficile à évaluer faute d'études précises et comparatives comme le pourcentage d'adhérents à la Légion puis à la Milice, comme le nombre de réfractaires au STO*, comme *a contrario* l'importance des activités de la Résistance, etc.

Sauveur

La ferveur populaire incontestable lors de la rencontre Pétain-Franco, le 13 février 1941, n'a alors rien d'exceptionnel : Pétain a reçu un accueil comparable dans bien d'autres villes.

Dans l'Hérault, et plus particulièrement à Montpellier, sous le coup de la défaite, Pétain est alors considéré comme un sauveur par la majorité des conservateurs encore influencés par le royalisme, par nombre de catholiques, et, au plan politique, de radicaux et de socialistes à la suite des parlementaires Albertini et Roucayrol qui ont voté, le 10 juillet 1940 à Vichy, les pleins pouvoirs constitutifs au maréchal Pétain. Pourtant, on ne peut sous-estimer ce jour-là le vote négatif de l'ancien maire de Mont-

pellier, le démocrate chrétien Paul Boulet, député de la 1^e circonscription de Montpellier, et du député radical de Lodève, mais avocat à Montpellier, Vincent Badie, autour duquel un noyau de résistants se constitue rapidement.

Occupation

N'oublions pas non plus la démission du maire de Montpellier, le radical Zuccarelli au début de 1941. Plus tard, lorsque les mouvements de résistance - regroupant communistes, socialistes, républicains, royalistes plus rares - se lanceront dans l'action de propagande et d'action, les Montpelliérains seront présents comme les autres Héraultais.

Pour mesurer l'adhésion à la personne et à la politique du maréchal Pétain, la principale source dont nous disposons est constituée par les rapports confidentiels adressés par les préfets au gouvernement, rapports étudiés par l'historien britannique Roger Austin. Malgré toutes les réserves que l'on peut faire sur de tels textes, on peut mesurer à travers eux la désaffection de l'opinion montpelliéraine et héraultaise à l'égard du régime au rythme de divers événements qui choquent l'opinion. Tout d'abord, la poignée de main historique entre Pétain et Hitler en octobre 1940 à Montoire ; l'attaque hitlérienne

contre l'URSS en juin 1941 ; l'arrestation et l'internement du “député du vin” très populaire Édouard Barthe en octobre 1941 ; la grande rafle des juifs en avril 1942.

Mais le fait essentiel est bien sûr l'arrivée des troupes allemandes en novembre 1942. En effet, cette occupation militaire a fait voler en éclats le mythe de la collaboration et, à Montpellier, elle s'est accompagnée d'un phénomène particulier : la tentative de résistance armée du général de Lattre de Tassigny, général de corps d'armée commandant la 16^e division militaire, qui le 14 juillet 1942 encore, lors du discours de distribution des prix du lycée de Montpellier, faisait l'éloge du maréchal Pétain !

Attentisme

Si l'on en croit les rapports préfectoraux, la désaffection croissante de l'opinion vis-à-vis de la politique gouvernementale ne touche pas toujours la personne de Pétain et, au printemps 1944, à la veille du débarquement à Montpellier, plus qu'ailleurs peut-être, ce sera l'attentisme qui dominera dans l'opinion, mais il est vrai aussi que les actes de résistance sont de mieux en mieux compris et appréciés surtout lorsqu'ils sont spectaculaires.

JEAN SAGNES

* Service du travail obligatoire.

PHOTO GUILLAUME BONNEFOND



L'historien Jean-Claude Richard devant l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert.

PHOTO GUILLAUME BONNEFOND



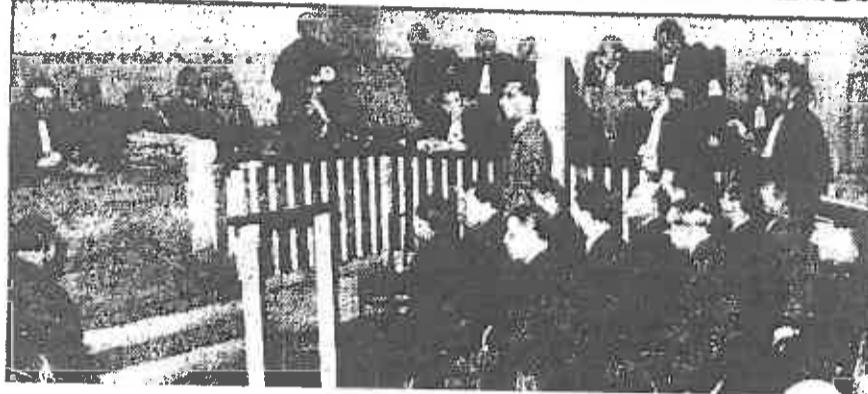
Gérard Cholvy, spécialiste de l'histoire de Montpellier, professeur émérite de l'université Paul-Valéry.

IL EN A PARLÉ

Vie Marseillaise

LE PROCES de la GESTAPO de MONTPELLIER
s'est ouvert au Tribunal militaire de la IX^e Région

QUATRE DES QUINZE INCONVÉNIENTS
SONT JUGÉS PAR CONTUMACE



Document Le procès de la Gestapo de Montpellier

Nerfs de bœuf et torture au fer à souder : en 1953, quinze membres de la Gestapo de Montpellier ont été jugés à Marseille.

On l'appelait villa des Rosiers, mais c'était la maison des supplices. Dans cet édifice aujourd'hui disparu, au 6 avenue de Castelnau, en plein quartier des Beaux-Arts (1), la Gestapo a tenu son siège de novembre 42 à juillet 44.

82 témoins

Dix ans plus tard, du 17 novembre au 3 décembre 1953, quinze (2) membres de cette police politique allemande sont jugés au tribunal militaire de la 9^e région, à Marseille. Chefs d'accusation : association de malfaiteurs, arrestations illégales, séquestrations, incendies volontaires, assassinats.

L'historien Jean-Claude Richard nous a communiqué les articles du *Provençal* relatant ce procès méconnu. En voici le résumé.

Venant de Hambourg, Munich ou Berlin, les inculpés ont entre 40 et 52 ans. Ils ont surtout sévi à Montpellier, mais également dans les annexes de la Gestapo à Sète, Béziers, Lamalou-les-Bains et Mende. À l'audience, le public est maigre, à peine une dizaine de personnes. Mais les 82 témoins, héraultais pour la plupart, remplissent la petite salle du bas-fort Saint-Nicolas par leur présence massive et leur émotion palpable.

Dès le premier jour, l'acte d'accusation débite une effroyable litanie de violences barbares. Passons sur les

simples "gîfles", les "dents cassées" ou les fréquentes privations de nourriture. Plus impressionnant, le témoignage du Sétois Edmond Lepeit qui a reçu "vingt coups de nerf de bœuf toutes les heures, pendant quatre heures." Ou celui du Biterrois Joseph Fargas, qui a eu quatre côtes brisées par le croc de boucher.

Autre outil classique du tortionnaire nazi : la règle triangulaire. "J'ai d'abord été suspendue par les poignets, raconte Suzanne Noy. Puis Bottger (un des accusés) m'a obligé à m'agenouiller sur la règle triangulaire en faisant pression sur mes épaules pour augmenter mes souffrances..."

Ongles arrachés

Certains gestapistes montpelliérains ont des méthodes très personnelles. Ainsi, Ludwig Kocher, le Kommandeur de la villa des Rosiers, surnommé "le boxeur" ou "le tueur". "Au cours de mon interrogatoire, il m'a brûlé avec un fer à souder électrique", témoigne M^e Seureth. Particulièrement cruel aussi, Herbert Hoffman, qui écrase les pouces de ses victimes avec une presse à papier. Sans parler des brûlures de cigarette, des ongles arrachés ou des têtes plongées dans la baignoire...

Bien souvent, le séjour à la Villa se termine par une déportation vers les camps de la mort, comme pour le résistant montpelliérain Alban Tixador,

l'agent de liaison Viviane Barbot, arrêtée à Gallargues, ou Germain Bonifas, déporté avec son fils. Ce dernier n'a jamais revu son enfant. "Je vous envoie ma malédiction pour vous et vos familles", lance le malheureux au cours du procès.

Espion

Tout aussi pathétique, le témoignage de M^e Scheffer. "Je voulais que mon mari embrasse son fils de 15 ans avant son départ." La Gestapo a accepté. Elle n'a jamais retrouvé ni son mari, ni son fils.

À ce procès de l'horreur, il y a aussi du pitoyable ordinaire. Loin d'être motivés par la seule idéologie, certains accusés sont tout simplement de cupides rapaces. C'est ce que montre Roman Fisher, un homme d'origine ukrainienne. Parlant allemand, il a été placé par la Résistance du commandant Pujol au sein de la villa des Rosiers, au poste de cuisinier.

"Un jour, Pakleppa (un des accusés) m'a proposé pour 3000 francs pièce les alliances en or qu'il avait prélevées sur les cadavres des maquisards fusillés" (en Lozère), relate l'espion. Et d'ajouter, à propos d'un autre gestapiste présent : "Sohn était, lui, le spécialiste des arrestations d'Israélites. Après chacune de ces arrestations, il éprouvait le besoin d'aller boire un litre de vin rouge. Il m'avoua qu'il ne pourrait

Le Provençal du 18 novembre 1953 relate l'ouverture du procès de la Gestapo de Montpellier au Tribunal militaire de Marseille.



L'ECLAIR

VIVE LA VIEILLE FRANCE !
MONTPELLIER FAIT AU MARÉCHAL PÉTAIN
UN ACCUEIL INOUBLIABLE

ET ACCLAME ENCORE HOULEMONT LE SAUVEUR DE LA PATRIE

Le chef de l'Etat a été reçu avec le général Franco de retour à l'heure

de l'heure

à l'heure

</div

Actualité

Immigration. Comme chaque année, ils doivent régulariser leur situation en France et renouveler leur titre de séjour. Et comme d'habitude, ils sont confrontés à de nombreux problèmes.

Etudiants étrangers, vos papiers s'il vous plaît

Chaque année, à la fin de l'été, de jeunes étrangers arrivent en France pour étudier. Alors qu'ils viennent découvrir le pays des droits de l'Homme, ils se heurtent à la machine bureaucratique. A la fin du mois d'août, les obligations administratives leur imposent de faire le pied de grue dès 6h devant les grilles de la préfecture. Les policiers à l'entrée distribuent uniquement 60 tickets, qui permettent de déposer un dossier de demande ou de renouvellement de titre de séjour. Nombreux sont ceux qui, présents de bon matin, s'en retournent chez eux. Ils devront se lever plus tôt la prochaine fois. Quelques étudiants habitués conseillent ironiquement : « *il faut prendre sa journée pour aller à la préfecture* ». Une fois passées les grilles, les employés au guichet ne sont pas toujours très aimables avec les étudiants. A Loubna*, qui veut savoir s'il est possible d'avoir son récépissé rapidement, on répond : « *Ici on n'est pas à Mc Do !* »

Le récépissé, qui atteste du dépôt du dossier, peut être reçu, selon les témoignages de plusieurs jeunes, dans un délai de quelques jours à trois mois. Des lenteurs administratives souvent gênantes pour pouvoir travailler ou parfois s'inscrire à l'université. Certaines exigent en effet la présentation d'un titre de séjour en cours de validité. Alors même que la carte d'étudiant est demandée pour le renouvellement de la carte de séjour !

Un contrôle des frontières

Pour être en règle et le rester, les obstacles sont nombreux. « Les conditions d'obtention se dégradent. C'était plus simple et rapide avant, on avait juste à déposer nos dossiers complets dans une urne. Aujourd'hui, c'est limite du flicage », estime Jenny, en France depuis une dizaine d'années. Les critères d'obtention de visas étudiants et de titres de séjour sont effectivement très exigeants. Pour venir en France, sont demandées entre autres : un logement loué trois mois avant l'installation, des garanties financières de 5 000 euros, un compte bancaire en France, une assurance maladie et la réussite à un test de connaissance de français.

« Les conditions d'obtention se dégradent. Avant, on avait juste à déposer nos dossiers complets dans une urne. Aujourd'hui, c'est limite du flicage. »

Repères

Jenny, étudiante :
« Les conditions d'obtention se dégradent. Avant, on avait juste à déposer nos dossiers complets dans une urne. Aujourd'hui, c'est limite du flicage. »



Ces étudiants étrangers n'ont pas droit à l'erreur : le renouvellement de leur titre de séjour est conditionné à la réussite de leurs études.

une assurance maladie et la réussite à un test de connaissance de français. La sélection s'effectue donc avant l'entrée en France. Quant aux étudiants qui souhaitent renouveler leur titre de séjour, ils sont contraints à la réussite universitaire (lire ci-contre). Malgré-ce, les étudiants étrangers qui patientent poliment entre les murs de la préfecture ont souvent atteint un niveau d'études élevé (bac +4 ou +5). Une étudiante sénégalaise tente de se conformer au « modèle » du citoyen intégré : « *Je valide mes années. On est étrangers, on n'a pas droit à l'échec. On doit se conformer à la loi.* ». Elle n'a presque aucun droit : « *On ne bénéficie pas*

des bourses et des services du Crous, juste d'une aide de la Caf pour le logement. »

Pour ajouter à la difficulté, la plupart de ces étudiants étrangers doivent travailler pour subvenir à la totalité de leurs besoins et financer leurs études. « *Selon la logique de l'Etat, les étrangers ne doivent pas être une charge pour la société française. Ils sont censés avoir des moyens pour venir étudier en France et donc ne sont pas prioritaires pour travailler* », décrypte Danièle, de Réseau éducation sans frontières (RESF).

CLEMENCE WAGNER-COUBES ET SYLVAIN QUISSOL

* Les prénoms ont été changés.

« Ils n'ont pas droit à un faux pas », estime Réseau éducation sans frontière

■ Une fois installés, la carte de séjour acquise, les étudiants sont astreints à « bien travailler ».

En effet, le renouvellement de leurs titres de séjour se fait en fonction du projet pédagogique du jeune, de ses relevés de notes et d'une attestation de réussite scolaire. D'après des bénévoles de RESF* qui s'occupent de jeunes sans-papiers en difficulté, si un étudiant redouble ou change d'orientation, il peut recevoir un courrier d'avertissement le menaçant d'expulsion.

Ainsi c'est à la préfecture qu'il revient d'évaluer le « manque de sérieux et d'assiduité dans les études », pour reprendre le langage administratif. « *Les étudiants n'ont pas droit à un faux pas* », estime RESF qui recense de nombreux cas. « Certaines personnes qui ratent les cours pour cause de maladie grave ou prolongée, reçoivent une OQTF**. Par ailleurs, pour le

renouvellement de leurs papiers, si le dossier n'est pas envoyé à temps, la procédure devient plus longue et le jeune a de fortes chances de recevoir une OQTF. » Pour les bénévoles, les délais courts donnés aux étudiants par la préfecture pour constituer et envoyer leurs dossiers constituent un obstacle à l'obtention des papiers.

Ainsi que les longs délais de délivrance et d'envoi par la préfecture, même quand les étudiants sont en règle et qu'ils pourraient avoir une situation stable. Selon RESF, la négociation de certains dossiers délicats à la préfecture, le dépôt collectif de dossiers, mais surtout la mobilisation massive et les pétitions, permettent parfois d'obtenir la régularisation de certains jeunes.

C.W ET S.Q

▲ *Réseau Education Sans Frontière.

**Obligation de quitter le territoire français.

Un mois

C'est le délai légal qu'a une personne sans-papiers pour faire un recours au tribunal administratif afin de contester une Obligation de quitter de territoire français envoyée par la préfecture. Avec le projet de loi Besson, ce délai devrait être réduit.

Des critères très exigeants

Pour venir en France, de nombreux critères sont à remplir. Entre autres : un logement loué trois mois avant l'installation, des garanties financières de 5 000 euros, un compte bancaire en France, une assurance maladie et la réussite à un test de connaissance de français.

Retraites. Tous les syndicats appellent à une grande journée de grèves et de manifestations dans les secteurs publics et privés contre le projet Sarkozy jugé « inacceptable ».

Sept septembre : une mobilisation « massive »

Les syndicats ont renouvelé hier leur appel "à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations" face à un projet de réforme des retraites du gouvernement jugé "inacceptable", dans un texte commun. FO ne l'a pas signé mais contrairement aux mouvements du printemps dernier, le syndicat appelle à participer aux grèves et manifestations.

Ce texte publié à l'issue d'une réunion intersyndicale, a été paraphé par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA.

Face au projet de réforme du gouvernement, qui sera débattu au Parlement à partir du 7 septembre, et dont le contenu est jugé en l'état "injuste et inacceptable", "les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué".

Faire entendre les revendications

Elles "appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations".

La mobilisation doit permettre de "faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites", dont les syndicats regrettent notamment qu'il fasse porter "à plus de 85% les efforts sur les salariés".

"La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes", soulignent-



« Rien n'est joué » affirment en commun les syndicats. Les manifestations du 7 septembre pourraient rassembler encore plus de salariés que celles du printemps dernier.

ils.

Les syndicats avaient déjà appelé fin juin à cette mobilisation du 7 septembre.

S'exprimant à part, la responsable de FO Michèle Biagi a déploré qu'il n'y ait "pas eu d'accord pour un retrait" du projet de loi, tout en insistant sur le fait que FO appelle les salariés à participer à la journée d'action et en assurer le succès.

"Nous regrettons que FO ne puisse être" signataire du communiqué commun, a déclaré la numéro un de la FSU Bernadette Groison, qui présidait la réunion. Selon elle, FO fait "d'une question de vocabu-

laire un préalable".

Au nom de la CGT, Nadine Prigent a estimé qu'avancer ou non le mot d'ordre de "retrait" était "un faux débat". "Ce qui parle aux salariés, ce sont les solutions" et il appartient aux syndicats d'"avoir des propositions" sur le contenu de la réforme des retraites, a-t-elle plaidé.

Le plus important

Dans le même sens, Jean Grosset (Unsa, autonome) a réfuté tout "mot d'ordre simpliste, qui peut apparaître comme une posture".

Annick Coupé a rappelé que son organisation, "Solidaires, est pour le

retrait" du projet gouvernemental. Mais elle s'est dite "un peu étonnée" par l'attitude de FO, jugeant que "le plus important", c'est que les syndicats sont "unis sur la volonté d'avoir un rapport de force extrêmement fort le 7 septembre".

Selon le communiqué, les syndicats se rencontreront à nouveau au lendemain de cette journée d'action, le 8 septembre.

Enfin, à l'instar d'autres responsables syndicaux, Marcel Grignard, secrétaire général adjoint, a affirmé que "la CFDT fera le maximum pour que le 7 septembre soit une très forte journée de mobilisation".

Le compte à rebours

Editorial

■ Ministre de la Fonction publique, Georges Tron ne se fait pas d'illusion. Interrogé sur l'ampleur de la journée du 7 septembre, il répond avec lucidité : "on s'attend à ce qu'il y ait une manifestation qui soit importante, ce qui est parfaitement normal au demeurant". Normal, en effet. Après les coups de semonce du printemps qui sont montés en puissance au fil des semaines, l'opposition à la réforme Sarkozy des retraites rentrera dès ces premiers jours de septembre dans le dur. Chacun étant conscient, dans le mouvement social mais aussi au gouvernement, que tout se joue dans cette période. D'ores et déjà, syndicats et salariés ont marqué un point, loin d'être négligeable par ses conséquences : tout est encore possible. Le pouvoir est loin d'avoir gagné la bataille des retraites. Au début 2010, c'était loin d'être une fatalité. La droite aux affaires et l'état-major du Medef ont conduit une campagne idéologique d'ampleur inégalée, utilisant tous les moyens de l'appareil d'Etat et les milliards des caisses patronales. Prétextant une réalité démographique que personne ne conteste, ils ont asséné la fatalité d'un recul social jamais connu depuis la Libération, reléguant la retraite à 60 ans au musée des conquêtes sociales et programmant la fin du système par répartition. Le texte Sarkozy, débattu au Parlement dans quelques jours, est le fruit de cette obsession régressive. Malgré la puissance de feu de cette contre-offensive, le mouvement social a résisté. Au point d'être aujourd'hui en mesure de reprendre l'offensive et de mettre en échec Nicolas Sarkozy et le gouvernement. La réunion de l'ensemble des confédérations, hier, donne raison au pronostic du ministre Tron : le sept septembre peut et doit prendre des dimensions encore inespérées il y a quelques mois.

CHRISTIAN DIGNE

Pénibilité : « la retraite à 60 ans est inatteignable pour des centaines de milliers de personnes »

■ Partir à la retraite à 60 ans pour les travailleurs usés par des métiers pénibles, comme le propose le projet du gouvernement, est un horizon "inatteignable pour des centaines de milliers de personnes", estiment deux responsables d'associations d'accidentés du travail. "Le volet pénibilité de la réforme des retraites s'apparente à une succession d'injustices", dénoncent Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath (association des accidentés de la vie) et François

Desriaux, porte-parole de l'association nationale des victimes de l'amiante (Andeva), dans une tribune publiée hier dans le quotidien Les Echos.

Le dispositif proposé par le gouvernement pour prendre en compte la pénibilité "repose uniquement sur l'incapacité physique de travail" et écartent des salariés qui ont été exposés à des produits cancérogènes, et qui ont "une espérance de vie réduite, mais pas de traces physiques de cette atteinte",

déplorent-ils.

Le travail de nuit ou le travail en horaire alterné constituent également "un facteur de risque de mortalité prématuée", soulignent-ils. MM. de Broca et M. Desriaux regrettent le seuil de 20% d'incapacité permanente partielle, nécessaire pour pouvoir partir à la retraite à 60 ans au lieu de 62 ans, selon le projet de loi du gouvernement. Cela « exclut un nombre non négligeable de travailleurs », parce que

"toutes les pathologies du travail ne sont pas reconnues comme maladies professionnelles".

Ils citent le cas des caissières, maternité, nutritionnaires, femmes de ménage ou ouvriers à la chaîne, qui "sont fréquemment atteints en fin de carrière, voire bien avant, de pathologies ostéo-articulaires qui constituent des handicaps sévères générant des difficultés dans leur vie quotidienne, mais qui n'atteignent pas dans tous les cas la barre des 20%".

Social. L'Etat réduit les effectifs. Pour la première fois depuis trente ans, ces derniers n'ont pas augmenté en 2008.

Saignée dans la fonction publique

■ Pour la première fois depuis trente ans, les effectifs de la fonction publique n'ont pas augmenté en 2008.

Les effets de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux sont néanmoins atténués par les embauches d'agents par les collectivités locales.

Ce qui démontre que les services publics sont nécessaires aux populations.

Fin 2008, les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) employaient 5,277 millions de personnes, une progression de seulement 0,03% sur 2007, contre une moyenne de 1,3% par an entre 1998 et 2008, selon le rapport annuel 2009-2010 sur la fonction publique.

Cette première stabilisation depuis 1980 découle de la suppression de 77.500 postes dans la fonction publique de l'Etat, qui s'ajoutent aux 61.000 déjà réalisées en 2007, mais aussi d'un ralentissement des créations d'emploi dans les collectivités locales, à 69.000 en 2008 contre 86.000 en 2007.

Ce qui montre l'urgence de moyens pour les collectivités locales et la nécessité de combattre la prétendue «réforme» des collectivités locales qui va asphyxier les communes en les privant des impôts provenant de la taxe professionnelle.

Si la logique actuelle se poursuit, 400.000 postes auront été supprimés dans la seule fonction publique d'Etat entre 2007 et 2012.

Une véritable saignée. Qui remet en cause les missions du service public. Celles de l'école, de l'hôpital. Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique Georges Tron a récemment souligné que les collectivités



Selon un sondage CSA pour la FSU, 80% des Français pensent que le non renouvellement d'un enseignant sur deux partant à la retraite est une mauvaise chose.

territoriales avaient créé 340.000 emplois entre 1997 et 2007, *"hors transferts de compétences"* et souhaité arrêter cette *"dérive"* en récompensant celles qui ont une *"gestion rigoureuse"*.

Autrement dit, alors que les collectivités territoriales pallient aux coupes sombres effectuées par l'Etat, elles sont montrées du doigt comme mauvaises gestionnaires. C'est un comble !

Le rapport annuel de la fonction publique rappelle cependant que 44.000 fonctionnaires d'Etat, principalement ouvriers et techniciens des routes départementales, lycées et collèges, ont été transférés en 2008 aux départements, via la *"deuxième vague de décentralisation"*.

Pour 2010, le gouvernement ne prévoit *«que»* 34.000 suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat. Le quotidien Les Echos avait révélé en juillet que ce nombre n'a probablement pas dépassé 25.000 en 2009, certains agents reportant leur

départ à la retraite, faute d'annuités suffisantes pour prétendre à un taux plein.

Les communes ont pour leur part tendance à transformer en fonctionnaires municipaux des salariés qui travaillaient déjà pour elles à la distribution des eaux, mais sous statut privé, a rappelé Gilles Debais, président des fonctionnaires territoriaux CFTC.

"Cherbourg (Manche) et Neufchâteau (Alsace) ont par exemple effectué en 2009 l'internalisation de ce service sous forme de retour en régie municipale", a aussi indiqué Bernard Defaix, de la Fédération nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

Les collectivités locales remettent également en régie le ramassage des ordures, après avoir constaté que *"les entreprises privées le facturaient très cher"*, selon Luc Rouban, sociologue au CNRS. Ce qui démontre l'intérêt du service public face au secteur privé.

Recherche. 550 chercheurs en agronomie de 52 pays ont rendez-vous à Montpellier du 29 août au 3 septembre, dans le cadre d'Agro2010.

Inventer de nouvelles façons de produire

■ Comment inventer une nouvelle agriculture conciliant respect de l'environnement et satisfaction des besoins alimentaires et non alimentaires de l'homme ? C'est autour de cette question centrale que se réuniront à Montpellier (Corum et Campus de la Gaillarde), du 29 août au 3 septembre, 550 chercheurs en agronomie de 52 pays dans le cadre d'Agro2010. Un événement international organisé autour de l'agronomie à l'occasion du 11e congrès de la Société européenne d'agronomie (ESA). Cette manifestation est co-organisée par Agropolis International, les organismes de recherche et d'enseignement agronomiques

français et l'Association française d'Agronomie (AFA). L'agriculture du XXI^e siècle fait face à des défis sans précédent dans son histoire car elle doit nourrir une population mondiale en forte croissance, sur une surface cultivée qui restera limitée, tout en réduisant le recours aux engrains, aux pesticides, à l'eau et à l'énergie à l'origine d'impacts environnementaux majeurs : perte de biodiversité, dégradation de la qualité de l'eau, érosion des sols... Les agriculteurs restent dans ce contexte les acteurs majeurs de la profonde mutation des manières de produire que la société est en droit d'attendre au Nord

comme au Sud. Les consommateurs ont aussi un rôle important dans cette mutation en sachant reconnaître et valoriser les efforts du secteur agricole pour apporter dans leur assiette des produits sains, bons, respectueux de l'environnement et à un coût raisonnable. Le rôle de la recherche agronomique est d'anticiper ces évolutions en développant les connaissances et les méthodes qui permettent d'inventer, en partenariat avec le monde agricole, ces nouvelles façons de produire. Les institutions regroupées au sein d'Agropolis International constituent un pôle mondial à la pointe de cette nouvelle ingénierie

des systèmes agricoles et forment les ingénieurs et chercheurs qui tentent déjà de relever ces défis. Dans le cadre du congrès qui débute dimanche à Montpellier, 46 jeunes chercheurs et doctorants étrangers pourront bénéficier de deux cours internationaux (en anglais) à Montpellier SupAgro et à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. Une soirée grand public méli-mélo théâtre, cinéma, discussions est également proposée sur le thème « Alimentation, agriculture, environnement : mais que font les agronomes ? », dimanche de 20h30 à 23h, salle Rabelais, boulevard Sarail entrée libre).

Universités Divergences sur le coût des études

Le coût de la rentrée universitaire 2010 est en hausse de 2,5 % à 3,3 %, déplorent les principales organisations étudiantes, ce que conteste le gouvernement, pour qui cette augmentation reste au niveau de l'inflation (1,6 %).

Dans cette bataille de chiffres autour du coût de la rentrée, trois indices ont été rendus publics lundi. Et ils sont tous différents.

L'Unef, syndicat étudiant (gauche), a publié son enquête sur les dépenses du « pa-

nier de l'étudiant ». Selon elle, la hausse moyenne des dépenses à la rentrée (droits d'inscription, cotisation Sécurité sociale, restaurant universitaire, logement) est de + 3,3 %, variant de 625 euros à 2 360 euros.

Dans son enquête annuelle, la Fage, 2^e syndicat étudiant (indépendant), fait état d'une augmentation de 2,5 % du coût de la rentrée. Ainsi, un étudiant francilien devra débourser 2 569,30 euros et un étudiant de « province » 2 171,92 euros.

Pour l'ensemble de l'année universitaire 2010-2011, le coût de la vie étudiante est en hausse de 4,3 %, souligne l'Unef. D'après les calculs des deux organisations, le premier poste de dépenses reste le logement (40 à 50 % du budget étudiant) : il est en hausse moyenne de 8,1 % à Paris et

de 5,6 % en « province », selon l'Unef. La Fage pense qu'il augmente de 6 %.

L'Unef et la Fage déplorent également la hausse des frais décrétée par le gouvernement : le ticket resto U augmente ainsi de 3,45 %, la Sécurité sociale étudiante de 1,07 %, les frais d'inscriptions en licence de 1,7 %, ceux en master et doctorat de 2,6 %.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a rendu public pour la première fois un indice du coût de la rentrée : il montre une hausse de 1,6 %, soit une poussée « du niveau de l'inflation (1,6 %, chiffre Insee) ». « Les frais d'inscription restent modérés et sont payables désormais en trois fois pour la première fois dans toutes les universités et ce pour alléger le coût de la rentrée », ajoute-t-on. • Photo Samuel DUPLAIX



Selon l'Unef, le coût de la vie étudiante augmente de 4,3 %.

L'Hérault du Jour Mardi 24 août 2010

Education. Hausse du coût de la rentrée universitaire de 2,5 à 3,3% selon l'Unef et la Fage.

Les étudiants à l'amende

Le coût de la rentrée universitaire 2010-2011 est en hausse de 2,5 % à 3,3 % par rapport à l'an passé, avec une envolée notamment des dépenses liées au logement, selon des enquêtes de la Fage et de l'Unef, les deux grandes organisations étudiantes, rendues publiques lundi. Pour l'Unef, la hausse moyenne des dépenses étudiantes à la rentrée (droits d'inscription, cotisation Sécurité sociale, restaurant universitaire, logement) est de 3,3 % et est deux fois supérieure à l'inflation annuelle (1,7 %), selon un indicateur dont fait état Le Parisien lundi.

Dans une enquête rendue publique lundi, la Fage fait de son côté état d'une hausse de 2,5 %. Pour faire face au coût de la rentrée, un étudiant francilien devra débourser cette année 2 569,30 euros et un étudiant de province 2 171,92 euros, écrit-elle. Ce budget représente « l'addition des frais de vie du mois de septembre aux frais

d'inscription et d'installation », selon la Fage.

Selon les deux organisations, le premier poste de dépenses reste le logement : il est en hausse moyenne de 8,1 % à Paris et de 5,6 % en province, selon l'Unef. La Fage estime qu'il augmente de 6 %, en partie « à cause des loyers mais également du fait des frais d'assurances, des charges et de l'électricité ».

Toutes deux déplorent également la hausse des frais décrétés par le gouvernement. Ils représentent « désormais 20 % du budget total des étudiants pour le mois de septembre », déplore la Fage. Le ticket resto U augmente ainsi de 3,45 %, la Sécurité sociale étudiante de 1,07 %, les frais d'inscriptions en licence de 1,7 %, ceux en master et doctorat de 2,6 %.

« Le coût annuel pour un étudiant non-boursier dans l'enseignement supérieur atteint désormais 14.500 euros », selon la Fage.

Le président de l'Unef Jean-Baptis-

te Prévost estime que « les étudiants sont devenus la cible prioritaire de la politique de rigueur du gouvernement » et « le meilleur exemple est l'obligation de choisir entre aide au logement et demi-part fiscale », mesure dont l'Unef réclame « le retrait ».

La présidente de la Fage, Claire Guichet, demande la mise en place « d'une allocation de rentrée étudiante » de 400 euros à destination des boursiers et des étudiants issus de la classe moyenne qui soit « à même d'assurer l'accès de tous à la poursuite d'études ».

Tous deux attendent le versement d'un « dixième mois de bourse » (promesse du président de la République de donner aux boursiers un 10e mois de bourse, contre neuf jusqu'ici, ndlr). Le ministère de l'Enseignement supérieur a quant à lui affirmé que le coût de la vie étudiante avait augmenté de 1,6 % en 2010 par rapport à 2009, se plaçant ainsi au « niveau de l'inflation ».

Étudiants. Le Crij Languedoc-Roussillon propose un site régional pour les jeunes en recherche d'appartement.

Des bons plans logement pour la rentrée sur le net

Le Centre régional d'information jeunesse (Crij), qui propose de nombreux services pour les jeunes, s'est doté depuis un peu plus d'un an, en plus de son site Internet, d'un portail dédié au logement*. Le Crij édite déjà, chaque année, un guide « du premier logement » gratuit.

Le site permet aux jeunes de se renseigner sur les droits et devoirs liés au logement, les aides financières dont ils peuvent bénéficier et aussi trouver un logement leur correspondant. Le tout sans se déplacer. Les particuliers peuvent déposer des annonces de location et les étudiants qui s'inscrivent peuvent recevoir offres et informations directement dans leur boîte mail. « *La spécificité du site est justement que les mises à jours se font tout les jours, ce qui permet de renouveler les annonces et les informations* », indique Jamila Baron. « *Cette année, le site n'est*

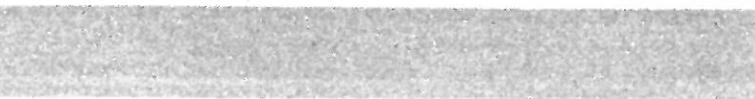


Le Crij propose un site sur le logement, dynamique et bien renseigné pour les jeunes de la région.

plus axé uniquement sur Montpellier et ses environs mais propose ses services sur toute la région », précise-t-elle. Pour ceux qui ont le temps ou préfèrent avoir quelqu'un en face d'eux,

110 points information jeunesse sont présents dans de nombreuses villes de la région.

CLÉMENCE WAGNER-COUBÈS
▲ www.logement.informationjeunesse-sel.fr



Université. L'action des syndicats étudiants a payé.

Sarkozy recule sur l'aide au logement

■ Marche arrière toute. L'Elysée a annoncé hier qu'elle renonçait au non cumul de l'aide au logement avec une demi-part fiscale, et honorerait partiellement sa promesse sur un 10e mois de bourse, des mesures saluées quasiment unanimement par organisations étudiantes et familles.

A l'issue d'une réunion d'arbitrage avec la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Pécresse, Nicolas Sarkozy a d'une part décidé de "ne pas modifier, pour les jeunes rattachés au foyer fiscal de leurs parents, les règles d'attribution des aides personnalisées au logement" (APL). D'autre part, les quelque 565.000 étudiants boursiers vont percevoir 9,5 mois de bourse en 2010 et dix mois en 2011, contre neuf mois actuellement.

La mesure aurait frappé 550 000 étudiants et familles
"Il s'agit de deux décisions majeures", a déclaré lors d'un point presse, Valérie Pécresse, qui a reçu l'une après l'autre les cinq organisations étudiantes (Unef, Fage, Mét, PDE et Cé) pour leur annoncer ces arbitrages.

La première décision est l'abandon d'une mesure envisagée dans le budget 2011 : il s'agissait de supprimer la possibilité, pour les familles, de cumuler APL et demi-part fiscale, dans le cadre du tour de vis budgétaire engagé par le gouvernement pour réduire les déficits publics. L'Unef, première organisation étudiante, avait estimé que 550.000 étudiants et familles allaient perdre entre 40 et 180 euros par mois.

Les aides au logement sont de 203 euros mensuels pour les non-boursiers et de 248 euros mensuels pour les boursiers. Elles bénéficient à 700.000 étudiants, selon le ministère.

Sur ce point, les réactions ont été unanimes : c'est un "recul clair et net du gouvernement sous la pression des étudiants", a déclaré Jean-Baptiste Prévost, président de l'Unef, qui "ne boudait pas son plaisir".

"Soulagement", s'est réjoui la Fage, "victoire", a lancé le Mét (ex-Uni), "retour à la sagesse", a souligné le Sgen-CFDT, tandis que l'Unaf, première association de familles, a accueilli "avec soulagement le retrait du projet initial".

La deuxième mesure est l'application partielle d'une promesse de Nicolas Sarkozy faite en septembre 2009 de verser un dixième mois de bourse aux boursiers à la rentrée 2010. Ils n'auront qu'un demi-mois, versé dès septembre, mais un dixième mois plein en 2011.

Le dixième mois interviendra pleinement "lorsque vérification aura été faite que les engagements des universités" de s'organiser sur 10 mois (au lieu de 9) seront "tenus", a précisé l'Elysée.

«Il ne s'agit que d'une avancée partielle»

Le demi-mois supplémentaire versé en septembre aux 565.836 boursiers (sur un peu plus de 2 millions d'étudiants) correspond à une augmentation de 6% du montant des bourses, selon Valérie Pécresse, soit 80 à 230 euros de plus en septembre, a calculé l'Unef.

"Il ne s'agit que d'une avancée partielle", a déclaré l'Unef, tandis que la Fage, "déçue", a parlé d'un "dixième mois au rabais".

"La Conférence des présidents d'université (CPU) se réjouit que soit tenu l'engagement d'attribution d'un 10ème mois de bourse, même s'il eut préféré qu'il prît son plein effet à la rentrée 2010", a réagi la CPU.

Étudiants. Le Crij Languedoc-Roussillon propose un site régional pour les jeunes en recherche d'appartement.

Des bons plans logement pour la rentrée sur le net

Le Centre régional d'information jeunesse (Crij), qui propose de nombreux services pour les jeunes, s'est doté depuis un peu plus d'un an, en plus de son site Internet, d'un portail dédié au logement*. Le Crij édite déjà, chaque année, un guide « du premier logement » gratuit.

Le site permet aux jeunes de se renseigner sur les droits et devoirs liés au logement, les aides financières dont ils peuvent bénéficier et aussi trouver un logement leur correspondant. Le tout sans se déplacer. Les particuliers peuvent déposer des annonces de location et les étudiants qui s'inscrivent peuvent recevoir offres et informations directement dans leur boîte mail. « *La spécificité du site est justement que les mises à jours se font tout les jours, ce qui permet de renouveler les annonces et les informations* », indique Jamila Baron. « *Cette année, le site n'est*



Le Crij propose un site sur le logement, dynamique et bien renseigné pour les jeunes de la région.

plus axé uniquement sur Montpellier et ses environs mais propose ses services sur toute la région », précise-t-elle. Pour ceux qui ont le temps ou préfèrent avoir quelqu'un en face d'eux,

110 points information jeunesse sont présents dans de nombreuses villes de la région.

CLÉMENCE WAGNER-COUBÈS
▲ www.logement.informationjeunesse-sel.fr

Logement étudiant

Louer dans le neuf

Les prix des locations dans le centre-ville découragent les jeunes et leurs parents. Et L'Ecusson, traditionnellement étudiant, est l'un des quartiers les plus chers

A la rentrée, Marc n'a pas pu se loger comme il le souhaitait dans l'Ecusson, très prisé des étudiants, ni à proximité. « Mes parents m'ont trouvé un studio très correct pour 350 euros à Grabels. Ça fait un peu loin du centre, mais je ne pouvais pas débourser plus », explique l'étudiant en biologie. Greg a pu louer dans le neuf, mais il a choisi Castelnau-le-Lez, où l'on trouve sur la N113, le long de la ligne de tramway, des studios neufs de 22 m² avec parking à 410 euros/mois. « C'est un peu moins cher qu'au centre-ville, c'est tout neuf et très facile d'accès », explique-t-il. Pour un studio correct dans le centre historique de Montpellier, bien situé et lumineux, il ne trouvait rien à moins de 440-450 euros/mois. Le choix a été vite fait. Le premier prix pour un studio chez ABI, agence au cœur de l'Ecusson, est de 370 euros/mois pour un rez-de-chaussée sombre. Patricia Persegol, directrice de l'agence, confirme : « Les personnes qui ont un petit budget peuvent avoir du souci à se faire car pour se loger décemment, il faut compter 440-450 euros/mois pour le moindre studio clair, suffisamment grand et en étage. On ne trouve rien à moins de 300 euros/mois. » L'ancien dans le centre historique est devenu prohibitif. Les petites surfaces vendues aux investisseurs s'arrachent au prix fort, d'où les loyers excessifs. « Le bien le plus rentable, c'est le studio de 20 à 25 m² acheté entre 60 000 et 70 000 euros et qui se loue 430 à 460 euros/mois selon ses prestations. Or il n'y en a pas en ce moment », explique Patricia Persegol. Ce marché est bloqué, et lorsqu'il existe, sa rentabilité est d'à peine 5% net. Le neuf, lui, propose des produits défiscalisants dont les barèmes limitent les loyers. « Il y a de l'abus de la part de certains propriétaires restés sur des bases de loyer trop révisés à la hausse et non adaptés au marché », s'indigne un agent immobilier.

Les étudiants les moins aisés recourent au Crous. Montpellier, qui accueille 65 000 étudiants, a en effet l'un des plus forts taux de boursiers (38%). La population étudiante stagnait, elle est repartie à la hausse : +4,6% à la rentrée dernière. Le Crous dispose de 7 479 logements à Montpellier (9 600 sur l'académie, pour 31 500 demandes). « Seuls 12% des étudiants sont logés dans nos résidences,

et ce taux est l'un des plus élevés de France », constate Philippe Prost, directeur du Crous. La dernière rentrée n'a pas été particulièrement facile. « Il y a l'effet de la crise et nous sommes de plus en plus démunis face à une population fragilisée à laquelle nous ne pouvons pas proposer de solution sociale », regrette le directeur. Notamment les étudiants étrangers des pays émergents, aux ressources minimes, qui arrivent ici hors programme d'échange. « Un quart de notre parc est consacré aux étudiants étrangers, soit 1 863 logements », précise Philippe Prost. Depuis 2003, le Crous a construit 1 124 logements dans des résidences universitaires à Montpellier. Il en livrera 356 autres à la rentrée prochaine. Pour la rentrée 2011, 118 T1 vont être disponibles dans le quartier Les Nymphéas, près de la ligne de tramway à Castelnau-le-Lez, et un nouveau projet de 340 logements pourrait voir le jour dans les bâtiments de l'EAI. Sans compter l'opération Campus, pour laquelle la ville de Montpellier a été retenue, qui créera un pôle universitaire international avec des logements étudiants. Les six cités U gérées par le Crous bénéficient aussi de deux à quatre réhabilitations par an. « En 2010, quatre sont en rénovation, soit plus de 500 logements refaits », poursuit Philippe Prost. Les chambres sont louées entre 138 et 224 euros/mois, et les studios à partir de 245 euros/mois (hors APL).

Malgré les efforts déployés par le Crous et les privés, La Noria, résidence gérée par le Crous, qui propose 116 lits d'urgence à des étudiants en attente d'une solution n'a pas désempli jusqu'au mois de décembre. « L'augmentation a été significative, et la pression, plutôt forte. Et ce sera certainement encore le cas à la rentrée prochaine », pronostique Philippe Prost. Mais on ne dort plus dans les voitures ni dans les campings.

M. L



Le Crous investit l'Ecusson

Dès la rentrée de septembre 2010, 59 logements neufs vont être proposés par le Crous au cœur de l'Ecusson. La réalisation de ces studios, les premiers gérés par le Crous dans le centre historique, est l'aboutissement d'un partenariat mené avec la mairie pour créer une résidence universitaire dans le centre d'art contemporain La Panacée, qui investit une friche urbaine (l'ancienne Ecole de pharmacie de Montpellier). Le projet est ambitieux : ateliers d'artistes, studio de création, salles d'exposition... seront prêts dès 2011, tous ouverts sur la ville et le grand public. Les logements seront attribués selon des critères sociaux à des étudiants qui suivent un cursus artistique ou ont des projets artistiques. Coût : 11 500 000 euros.

LaVILLEenPARLE

Universités : la vérité sur le classement de Shanghai



Danièle Hérin : "Nous sommes la troisième université en région !"

J'ai demandé au journal *Le Monde* de faire un rectificatif." Danièle Hérin, la présidente de l'université des sciences Montpellier 2, est furieuse. Alors que son établissement a obtenu un bon score au classement international de Shanghai*, le quotidien national a publié les nominés par ordre alphabétique, et non en fonction de leur résultat.

L'UM 2 a obtenu "un score entre 201 et 225, ce qui est excellent", confirme la présidente. Elle n'est donc pas 282^e, comme l'a suggéré le quotidien. "Même si cela ne change pas grand-chose au niveau international, cela fait une grosse différence du point

de vue national", revendique Danièle Hérin.

En effet, si l'on regarde de plus près, le classement révèle que Montpellier 2 "obtient la huitième place sur les vingt-deux établissements français" (et non la neuvième, comme l'a affirmé un quotidien régional). Et surtout, elle se positionne "troisième université en région", derrière Grenoble et Strasbourg.

Médaille Fields

Un résultat obtenu, plaide-t-elle, grâce à la qualité des publications scientifiques ou de prix réputés tels que la médaille Fields, le "Nobel des maths", obtenue en 1966 par Alexandre Grothendieck. Considéré comme une prestigieuse étiquette, "ce classement est de plus en plus consulté par les enseignants-chercheurs et les étudiants", se félicite la présidente, qui compte bien attirer "les meilleurs" dans une université qui compte à ce jour 750 chercheurs, 850 enseignants-chercheurs et près de 15 000 étudiants.

ELLEN GUINÉHEUX

* Le palmarès des 500 meilleurs établissements de recherche dans le monde.

Rentrée scolaire. Pour leur première année devant une classe, ces enseignants auront un service à temps complet. Au détriment de la formation qu'il recevait auparavant.

Formation au rabais pour profs débutants

C'est l'un des points controversés de la rentrée : avec la toute première mise en place de la réforme de la formation, quelque 8.300 professeurs stagiaires débutant en collèges et lycées officieront presque tous à plein temps dès leur première année d'exercice. A quelques jours de la rentrée, cette réforme - vigoureusement combattue depuis deux ans par les syndicats - donne des sueurs froides aux jeunes tout juste recrutés de l'académie de Créteil, l'une des plus peuplées mais aussi l'une des plus difficiles de France.

"On va être jeté dans le grand bain. Ca va être dur de prendre le temps de réfléchir à ce qu'on fait, de prendre du recul pour voir comment ça se passe", confie Myriam Castaldin, 26 ans, venue assister à un stage de pré-rentrée à Créteil avant d'étreindre son costume d'enseignante en lettres classiques dans le Val-de-Marne. Avant la réforme, un professeur stagiaire du second degré n'assurait "que" huit heures de cours par semaine, tout en poursuivant sa formation à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

Cette année, recruté au niveau bac+4 (contre bac+3 auparavant), il sera placé à temps plein dès sa première année (15 heures hebdomadaires pour un agrégé et 18 pour un certifié), dans presque toutes les académies (hormis la Corse), sans être passé par l'année d'alternance en IUFM.

« Ne pas avoir à faire trop de bricolage »

Certes, des temps de formation sont prévus (en stages pendant l'année ou une demi ou une journée dans la semaine), mais "ils sont deux fois moins importants" qu'avant la réforme, déplore le Snes-FSU, et ils s'ajoutent à une charge de travail déjà très importante du fait du temps plein. Or, font remarquer les syndicats Snes et SE-Unsa, la première année (et sa réussite) conditionne une bon-



Avec une formation à minima, les nouveaux enseignants accueilleront les élèves à temps plein.

ne partie de la pratique d'un professeur. Futur professeur d'espagnol en Seine-Saint-Denis, Anthony Dambon ne cache pas son inquiétude : il ne s'est jamais retrouvé seul devant une classe et espère "ne pas à avoir à faire trop de bricolage". La réforme prévoit par ailleurs que les jeunes recrues bénéficient de la présence - partielle - d'un "tuteur", qui sera retiré de ses classes quelques heures ou quelques semaines, selon un dispositif qui varie selon les académies. En espérant qu'aucun ne soit malade entre-temps.

KARINE PERRET
ET JÉRÉMY TORDJMAN

national), dans la mesure où ils seront en binôme avec un maître-formateur ou des professeurs des écoles "expérimentés" jusqu'aux vacances de la Toussaint. Mais après cette date, ils se retrouveront eux aussi devant une classe entière pour une bonne partie de leur temps de service. Quant aux élèves, ils vont au fil de l'année voir se succéder plusieurs têtes : le tuteur, le stagiaire, le remplaçant du stagiaire quand celui-ci sera en stage en cours de l'année. En espérant qu'aucun ne soit malade entre-temps.

Le SNUipp distribue « une lettre aux parents »

Le principal syndicat d'enseignants des écoles primaires, le SNUipp-FSU, va distribuer à la rentrée une "lettre ouverte aux parents pour l'avenir de vos enfants", dans laquelle il dénonce les effets des suppressions de postes et justifie la grève prévue mardi 7 septembre.

Cette lettre, qui sera diffusée à un million d'exemplaires, est un "cri d'alerte pour l'école", a expliqué le secrétaire général du SNUipp, Sébastien Sihr, alors que la rentrée se fera cette année "dans un climat inédit" avec une grève dès la deuxième semaine.

"Nous, enseignants, pensons qu'aujourd'hui cet investissement d'avenir qu'est l'école n'est pas traité comme il le mérite. Le gouvernement a décidé que l'argent public devait servir à aider les banques et les contribuables les plus riches. Mais l'école devrait se serrer la ceinture, quitte à laisser de nombreux enfants au bord de la route !", écrit le syndicat.

Le SNUipp critique surtout la poursuite des suppressions de postes en 2011 - "il y aura 16.000 postes en moins, alors qu'on attend 7.000 élèves de plus à la rentrée 2011", selon Sébastien Sihr, en évoquant dans la lettre les pistes gouvernementales envisagées, comme la hausse du nombre d'élèves par classe.

"Moins de postes, moins de formation, ça n'a jamais fait mieux d'école pour les élèves", a-t-il estimé en citant un rapport de la Cour des comptes selon lequel la France investit 15% de moins

en primaire que la moyenne des autres pays de l'OCDE.

Alors que Nicolas Sarkozy avait comme objectif de diviser par trois l'échec scolaire à l'entrée en 6e, "la promesse n'est pas tenue et ne sera pas tenue", a-t-il encore jugé, en demandant au ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, de rendre public un rapport sur les établissements du réseau "ambition réussite" qui lui a été remis.

« Un climat de défiance »

■ L'Education nationale connaît "un climat général de rejet et de défiance" vis-à-vis de la "parole nationale", en raison surtout des suppressions de postes, a jugé hier Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, le principal syndicat des chefs d'établissement. Il y a en cette rentrée une "profonde perte de crédit de la parole nationale qui n'est plus crue", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, en

accusant la politique des suppressions de postes qui "gèle tout" et "pollue tout", car toute mesure ou annonce nouvelle entraîne "le soupçon" d'être conçue pour supprimer des postes. Evoquant la nécessité d'aborder des questions comme le collège, il a prôné "une politique de l'éducation qui aborde les questions qui ne vont pas, et non pas une politique de

communication conçue surtout pour faire passer les suppressions de postes". Certes, a dit M. Tournier, la rentrée sera "sans doute techniquement réussie" et ne sera donc pas "catastrophique, comme peut l'être un accident dans le transport aérien". Mais "les dégâts des dernières années seront sans doute des dégâts assez profonds" qui apparaîtront au grand jour dans les années à venir, a-t-il commenté.